

Budget principal des dépenses

M. Anguish: Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor au sujet de la réduction de 5.7 milliards de dollars qui sera imposée aux gouvernements provinciaux au cours des cinq prochaines années au chapitre du financement des programmes établis. Dans son rapport de 1982 intitulé «Le financement de la Confédération», le Conseil économique du Canada signale qu'il ne voit pas l'utilité de réduire les transferts du gouvernement fédéral aux provinces puisque cela ne ferait que réduire le déficit fédéral pour faire augmenter celui des gouvernements provinciaux.

En outre, le rapport du groupe de travail sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces dit notamment ceci:

Nous sommes convaincus que les programmes étudiés dans le cadre de nos travaux servent des besoins sociaux vitaux et méritent un soutien non démenti. Le financement global de ces programmes devrait, à notre avis, être au moins maintenu.

Le président du Conseil du Trésor a-t-il tenu compte de ces opinions avant d'approuver les prévisions budgétaires pour cette année et l'année prochaine? Il semble n'en avoir tenu aucun compte.

Je voudrais aussi mentionner le rapport du groupe de travail sur la réforme réglementaire. J'ai moi-même fait partie de ce groupe de travail et nous n'avons plus entendu parler de ses recommandations. Qu'est-ce que le ministre fait des recommandations données au Conseil du Trésor? Bien souvent, il semble n'en tenir aucun compte ou ne pas s'en préoccuper.

M. Johnston: Madame le Président, je tiens toujours compte des conseils que reçoit le Conseil du Trésor dans les secteurs qui relèvent de ma compétence. J'espère que les députés reconnaîtront à quel point le Conseil du Trésor a tenu compte de tous les conseils qu'il reçoit en mettant au point une nouvelle présentation et un guide pour les prévisions budgétaires, en déposant le document «Imputabilité de la gestion» et en tenant les députés au courant des diverses réformes qui ont eu lieu au gouvernement ces dernières années.

En ce qui concerne le financement des programmes établis, les prévisions budgétaires visent à refléter la politique et les exigences financières exposées par le ministre des Finances le soir du budget, le 12 novembre 1981. Le rôle des prévisions budgétaires ne consiste pas à modifier la politique établie par le ministère des Finances. Elles ne font que refléter la politique pour les années 1982 et 1983 et les années suivantes.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'aurais une question pour le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à propos du Fonds de développement de l'Ouest. Il y a presque un an, quand il a déposé le budget des dépenses, je lui ai demandé quel serait le budget du Fonds; je lui ai aussi demandé, sans exiger de détails, quels programmes il servirait à financer et si le budget supplémentaire des dépenses précisait la façon dont les crédits du Fonds seraient dépensés. Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) ont mentionné le Fonds. Récemment, le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé à Winnipeg que le gouvernement verserait au cours des quatre prochaines années 1.35 milliard pour permettre la construction de lignes ferroviaires supplémentaires. Le ministre pourrait-il nous dire si ces capitaux proviendront ou non du Fonds de développement de l'Ouest? Quels autres projets vont

être mis en œuvre, afin que nous puissions faire savoir à nos électeurs s'ils peuvent demander à puiser dans le fonds?

M. Johnston: Madame le Président, le moment est mal choisi, alors que je dépose le budget principal des dépenses pour l'exercice 1982-1983, de répondre à cette question. Dans la Partie I, le plan de dépenses établit un certain nombre d'enveloppes. Il est évident qu'il y a des crédits réservés pour chacune des années à venir. Que le député attende que les ministres fassent des déclarations le moment venu.

M. Mayer: Madame le Président, j'aimerais poser une autre question de nature générale au ministre. Il y a un an, il m'a dit qu'un total de deux milliards seraient débloqués au cours des trois exercices qui devaient suivre, y compris l'exercice 1983-1984, au titre du Fonds de développement de l'Ouest. Il m'a dit à l'époque également que le budget supplémentaire des dépenses prévoyait 350 millions supplémentaires. Pourrait-il nous fournir des chiffres pour cette année également, afin que nous sachions combien le gouvernement prévoit dépenser par le biais du Fonds de développement de l'Ouest? Pourrait-il au moins nous donner une idée des projets que le gouvernement compte financer par l'intermédiaire du Fonds?

M. Johnston: Madame le Président, je regrette de devoir me répéter, mais je pense que c'est à chacun des ministres de répondre à cette question. Le député aura amplement l'occasion, tant au comité qu'à la Chambre, d'interroger le ministre compétent, qu'il s'agisse du ministre des Transports (M. Pepin) ou des autres ministres chargés de ces questions, selon leurs compétences respectives.

• (1610)

M. Mayer: Madame le Président, je voudrais poser une autre question d'intérêt général. En premier lieu, le ministre a-t-il prévu dans son budget des crédits pour le fonds de développement de l'Ouest? Peut-il également nous dire grosso modo quels ministres présenteront des budgets supplémentaires dans lesquels seront prévus des crédits pour le fonds de développement de l'Ouest, si ce fonds existe dans les faits?

[Français]

M. Johnston: Madame le Président, je ne peux pas me répéter tout l'après-midi. Il me semble donc bien évident qu'il y a des ministres responsables dans les autres secteurs économiques. Et je n'ai aucune intention aujourd'hui de détailler les dépenses dans les autres domaines dont les responsabilités relèvent de mes collègues.

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais poser deux questions au ministre. Après avoir jeté un coup d'œil sur le budget qu'on vient de déposer, je constate qu'on se reporte à diverses reprises à des postes sous la rubrique du programme de logement régi par le ministère des Travaux publics. Où en est rendu le gouvernement avec le régime d'autofinancement? Ce régime a-t-il été mis en œuvre dans tous les ministères? Dans la négative, où en sont les travaux du gouvernement à ce sujet? Quand le régime d'autofinancement sera-t-il appliqué intégralement de façon que le budget puisse faire état du coût des locaux fournis aux divers services du gouvernement par le ministère des Travaux publics?